

REGLES DE FONCTIONNEMENT
TRAVAUX PRATIQUES
VITICULTURE

CAPA – BAC PRO

TENUE DE TRAVAIL ET MATERIEL

La tenue de travail est obligatoire pour tous les travaux pratiques à l'extérieur

VITICULTURE
Tenue de travail et chaussures de sécurité obligatoires.

Les apprentis ont l'obligation d'utiliser les vestiaires pour changer de tenue.

FILLES	GARCONS
Vestiaires près des cuisines – porte vitrée indiquant l'internat fille et descendre l'escalier	Vestiaires près de la salle arbo 4. Les adultes du CFPPA passeront par ce vestiaire pour atteindre le leur.

HORAIRE

Chaque apprenti doit être en tenue de travail au début de la séance de travaux pratiques. *Par exemple, une séance débutant à 13h45, le jeune est en tenue à 13h45.*

A la fin de la séance, leur tenue est quittée et ils ont à nouveau leur tenue pour le cours ou pour repartir chez eux.

Par exemple, la séance prend fin à 17h45, à cette heure, ils ont changé de tenue.

Tout apprenti qui ne disposera pas de sa tenue lors de la semaine de formation au CFA ne pourra pas participer aux travaux pratiques conduits par le formateur.

Tout apprenti qui ne respectera pas les consignes sera sanctionné par le formateur technique et la direction du CFA.